

Élections 2019 – Comité de pilotage Règles électorales ¹

Le Conseil des élections a été désigné pour organiser les élections des membres du Comité de pilotage en 2019, selon les décisions adoptées lors de la Réunion générale du Forum des ONG PCI à Addis Abeba le 28 novembre 2016, et les amendements adoptés au Forum des ONG PCI à Jeju (République de Corée) le 6 décembre 2017. Le Conseil des élections 2019 est composé (par ordre alphabétique) de : Mme. Ananya BHATTACHARYA (Contact Base, Inde, Asie-Pacifique), Mme. Hanhee HAHM (Centre for Intangible Cultural Studies, Asie-Pacifique) et M. Laurier TURGEON (Association canadienne d'ethnologie et de folklore, Europe de l'Ouest et Amérique du Nord). (ananya@banglanatak.com; hanheeh@jbnu.ac.kr; hanheeh@chonbuk.ac.kr; laurier.turgeon@hst.ulaval.ca)

Les candidats sont invités à **soumettre leur candidature au plus tard le 4 novembre 2019 (minuit, heure de l'Est)** selon les règles électorales suivantes.

1. Le Forum des ONG PCI doit élire quatre membres du Comité de pilotage, un pour chacune des quatre régions électorales suivantes : Afrique (mandat d'un an pour remplacer M. Seraphin Boute décédé en 2019), Europe de l'Est, États arabes et Amérique latine et Caraïbe².
2. L'élection aura lieu le mercredi 11 décembre 2019 de 18h00 à 20h00 (salle à préciser) à Bogota (Colombie) lors de la Rencontre générale du Forum des ONG PCI. Le bureau de vote sera constitué par les membres du Conseil des élections.
3. Seuls les candidats présents à la rencontre générale du Forum en décembre 2019 peuvent être élus au Comité de pilotage.
4. Les candidats doivent représenter une ONG accréditée ayant son siège social dans la région pour être élus.
5. Au cas où aucune ONG ayant son siège social dans l'une des quatre régions ne propose de candidat pour le **4 novembre 2019**, les membres représentant une ONG dont la principale activité est située dans l'une de ces régions ou une ONG internationale travaillant dans l'une de ces régions, pourront se porter candidats et soumettre leur candidature **le 18 novembre 2019 (minuit, heure de l'Est)** au plus tard. Ils ne pourront être élus qu'en l'absence de candidat représentant une ONG ayant son siège dans la région.
6. Les ONG accréditées qui proposent un candidat peuvent également présenter un candidat suppléant, avec la candidature du membre titulaire, afin qu'il remplace le membre titulaire en cas de nécessité. Le candidat suppléant n'a pas besoin d'être présent à la Rencontre générale du Forum en décembre 2019. Dans le cas de l'absence du membre titulaire à la réunion, le membre suppléant sera le candidat pour l'élection de son ONG au Comité de pilotage, s'il est présent à la réunion.

¹ L'usage du masculin dans ce texte vise uniquement à alléger sa forme et à faciliter sa lecture.

² Il est à noter que les trois membres du Comité de pilotage élus en 2017 étaient: M. Jorge Gustavo CAICEDO (Amérique latine et Caraïbe), Mme. Reme Sakr (États arabes), et M. Michal BUCHOWSKI (Europe de l'Est), qui, après s'être retiré, a été remplacé par élection en 2018 par M. Kaloyan Nikolov, jusqu'à la fin du mandat en 2019. Selon les règles et procédures électorales adoptées à Addis Abeba en novembre 2016, les membres du comité de pilotage peuvent se présenter et être élus pour un deuxième mandat. Les participants du Forum des ONG éliront sur le Comité de pilotage un nouveau membre d'une ONG d'Afrique en remplacement de M. Seraphin Boute décédé au cours de cette année, jusqu'à la fin de son mandat en 2020.

7. Tous les membres du Comité de pilotage sont élus pour un mandat d'une durée de deux ans et peuvent être réélus une seule fois. Le mandat d'un membre du Comité de pilotage prend effet à la clôture de la session du CIG au cours de laquelle il a été élu et se termine à la clôture de la deuxième session suivante.
8. Lorsqu'une ONG informe le Comité de pilotage que l'un de ses membres élus au Comité de pilotage a, au cours de son mandat, perdu contact avec l'ONG, ou qu'il ne représente plus l'ONG, son mandat prendra fin immédiatement au sein du Comité de pilotage et pourra être remplacé par le membre suppléant élu pour son ONG ou, en l'absence d'un membre suppléant, être remplacé par élection par un membre d'une autre ONG de la région à la prochaine assemblée générale pour le reste de son mandat.
9. Le profil souhaitable recherché pour les candidats au Comité est le suivant:
 - a) Être membre d'une ONG accréditée auprès de la Convention de 2003;
 - b) Avoir participé à un minimum de deux sessions des organes directeurs de la Convention de 2003;
 - c) Détenir une bonne connaissance orale et écrite de la langue anglaise et/ou française;
 - d) Disposer d'un accès à une bonne connexion internet;
 - e) Posséder une bonne connaissance et un bon accès aux ONG de sa région, accréditées ou non;
 - f) Être disposé à rédiger et à réviser des documents en lien avec les activités de communication du Comité;
 - g) Être disposé à animer des sessions du Forum;
 - h) Être disposé à assurer des activités de représentation pour le Comité de pilotage et le Forum;
 - i) Être disponible pour participer régulièrement à des réunions de travail virtuelles;
 - j) Avoir reçu l'approbation de son ONG pour être membre du Comité de pilotage.
10. Les candidatures doivent être envoyées au Conseil des élections, aux adresses suivantes : (ananya@banglanatak.com; hanheeh@jbnu.ac.kr; hanheeh@chonbuk.ac.kr; laurier.turgeon@hst.ulaval.ca), pas plus tard que le **4 novembre 2019 (minuit, heure de l'Est)**, en utilisant le formulaire de candidature, accompagné d'un curriculum d'une à deux pages démontrant l'expérience acquise dans le domaine du PCI.
11. Le Conseil des élections examinera les candidatures reçues pour vérifier leur conformité aux présentes règles, avisera les candidats retenus pas plus tard que le **8 novembre 2019** et informera les candidats non sélectionnés de leurs motifs.
12. Le Conseil des élections annoncera la liste des candidats sélectionnés pas plus tard que le **11 novembre 2019**.
13. En l'absence de candidat admissible représentant une région, un 2e appel à candidature ouvert aux ONG de toutes les régions sera lancé pas plus tard que le **11 novembre 2019** et se terminera le **18 novembre 2019 (minuit, heure de l'Est)**. Le Conseil des élections annoncera la liste des candidats pas plus tard que le **25 novembre 2019 (minuit, heure de l'Est)**.
14. Chaque ONG vote pour un seul candidat par région électorale. Si plusieurs membres d'une même ONG sont présents à la réunion, ils sont invités à se consulter et à se mettre d'accord sur un candidat avant de voter. Les représentants des ONG doivent être présents le mercredi 11 décembre pour voter et se présenter avant 18h au bureau de vote pour inscription sur la liste électorale. Dans le cas où il y aurait plus d'un bulletin de vote par ONG, les bulletins seront annulés et le vote considéré comme nul. L'élection aura lieu au scrutin secret.
15. Les candidats qui recevront le plus grand nombre de voix seront élus au Comité de pilotage.

Si deux ou plusieurs candidats ont obtenu le même nombre de voix, il sera procédé à un deuxième tour pour les départager. Si après ce tour additionnel, deux ou plusieurs candidats obtiennent le même nombre de voix, un tirage au sort entre eux sera effectué.

16. Si l'accréditation d'une ONG n'est pas renouvelée au cours du mandat d'un membre du Comité de pilotage, d'autres ONG de la même région seront admissibles aux élections et invitées à soumettre leur dossier de candidature aux élections suivantes.